



ACANTHE DEVELOPPEMENT

Société Européenne au capital de 22 468 153 euros
Siège social : 55 Rue Pierre Charron - 75008 PARIS
735 620 205 RCS PARIS

RESULTAT DU VOTE DES RESOLUTIONS
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 16 JUIN 2026

L'Assemblée Générale Mixte de la Société s'est tenue le 16 juin 2026, à 15h10.

8 actionnaires étaient présents, représentés et ont voté par correspondance. Ils possédaient 81 985 582 actions sur les 165 354 886 actions formant le capital à cette date et ayant droit de vote, soit 49,58%. Les 81 985 582 actions représentent un nombre égal de voix.

L'ensemble des résolutions a été adopté, selon le détail ci-dessous :

Résolutions		Votes exprimés (en nombre de voix et en %age)						Nombre de voix exprimées	Proportion du capital qu'elles représentent
		Pour		Contre		Abstentions			
		en nombre de voix	en %age	en nombre de voix	en %age	en nombre de voix	en %age		
1ère résolution : Approbation des comptes consolidés	AGOA	81 975 355	99,99%	10 227	0,01%	0	0,00%	81 985 582	49,58%
2ème résolution : Approbation des comptes annuels et quitus aux administrateurs	AGOA	81 975 355	99,99%	10 227	0,01%	0	0,00%	81 985 582	49,58%
3ème résolution : Affectation du résultat - Distribution des dividendes	AGOA	81 975 355	99,99%	10 227	0,01%	0	0,00%	81 985 582	49,58%
4ème résolution : Approbation des conventions visées à l'article L225-38 du code de commerce	AGOA	81 975 355	99,99%	10 227	0,01%	0	0,00%	81 985 582	49,58%
5ème résolution : Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, ce en application de l'article L.22-10-34 I du code de commerce	AGOA	81 975 355	99,99%	10 227	0,01%	0	0,00%	81 985 582	49,58%

6ème résolution : Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, à Monsieur Alain DUMENIL, Président Directeur Général, ce en application de l'article L.22-10-34 II du Code de commerce	AGOA	81 968 991	99,98%	10 227	0,01%	6 364	0,01%	81 985 582	49,58%
7ème résolution : Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, versés ou attribués, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, à Monsieur Ludovic DAUPHIN, Directeur Général Délégué, ce en application de l'article L.22-10-34 II du Code de commerce	AGOA	81 968 991	99,98%	10 227	0,01%	6 364	0,01%	81 985 582	49,58%
8ème résolution : Approbation de la politique de rémunération des administrateurs au titre de l'exercice 2026, conformément à l'article L.22-10-8 II du code de commerce	AGOA	81 968 991	99,98%	10 227	0,01%	6 364	0,01%	81 985 582	49,58%
9ème résolution : Approbation de la politique de rémunération du Président Directeur Général au titre de l'exercice 2026, conformément à l'article L.22-10-8 II du code de commerce	AGOA	81 968 991	99,98%	10 227	0,01%	6 364	0,01%	81 985 582	49,58%
10ème résolution : Approbation de la politique de rémunération du Directeur Général Délégué au titre de l'exercice 2026, conformément à l'article L.22-10-8 II du code de commerce	AGOA	81 968 991	99,98%	10 227	0,01%	6 364	0,01%	81 985 582	49,58%
11ème résolution : Approbation de la rémunération annuelle globale des administrateurs	AGOA	81 968 991	99,98%	10 227	0,01%	6 364	0,01%	81 985 582	49,58%

12ème résolution : Autorisation à donner au conseil d'administration pour mettre en place un nouveau programme de rachat d'actions	AGOA	81 975 355	99,99%	10 227	0,01%	0	0,00%	81 985 582	49,58%
13ème résolution : Renouvellement du mandat d'administrateur de Mme Laurence DUMENIL	AGOA	81 975 355	99,99%	10 227	0,01%	0	0,00%	81 985 582	49,58%
14ème résolution : Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues)	AGE	81 975 355	99,99%	10 227	0,01%	0	0,00%	81 985 582	49,58%
15ème résolution : Autorisation à donner aux membres du conseil de voter par correspondance et modification corrélative de l'article 22 des statuts et suppression d'une partie de l'alinéa 2 dudit article	AGE	81 975 355	99,99%	10 227	0,01%	0	0,00%	81 985 582	49,58%
16ème résolution : Modification de l'article 32 des statuts	AGE	81 975 355	99,99%	10 227	0,01%	0	0,00%	81 985 582	49,58%
17ème résolution : Ratification de la modification de l'alinéa 2 de l'article 34 des statuts et modification de l'alinéa 5 dudit article	AGE	81 975 355	99,99%	10 227	0,01%	0	0,00%	81 985 582	49,58%
18ème résolution : Pouvoirs pour les formalités	AGE	81 975 355	99,99%	10 227	0,01%	0	0,00%	81 985 582	49,58%